

## Toxoplasmose et grossesse : dépistage et prévention.

La toxoplasmose est une infection provoquée par le parasite *Toxoplasma gondii*, qui est généralement asymptomatique et non contagieuse<sup>1</sup>. Néanmoins, lors de la grossesse, cette infection peut constituer un facteur de risque pour le fœtus.

Si vous envisagez une grossesse ou si vous êtes enceinte, des analyses pour le dépistage de la toxoplasmose vous seront recommandées. Elles consistent en des examens sanguins pour rechercher certains anticorps spécifiques, les immunoglobulines anti-Toxoplasma, que votre corps produit en cas d'infection<sup>2,3</sup>.

Avant la grossesse, si ces anticorps sont présents dans votre sang, cela signifie que vous êtes immunisée contre la toxoplasmose. Dans ce cas, il n'y aura pas de mesures particulières à prendre lors d'une grossesse, car vous ne pouvez plus l'attraper.

Au contraire, une absence d'anticorps dans votre sang signifie que vous n'avez jamais eu de contact avec le parasite de la toxoplasmose et donc vous êtes « séronégative »<sup>3,4</sup>. Certaines mesures de dépistage et prévention seront alors obligatoires et conseillées en cas de grossesse pour éviter tout risque d'infection.

À partir de votre première consultation de grossesse, chaque mois, jusqu'à l'accouchement, des examens sanguins vous seront prescrits pour vérifier l'absence d'infection. De plus, l'application de mesures quotidiennes de prévention vous sera conseillée<sup>3</sup>. En effet, ce sont des pratiques basiques d'hygiène, qui visent à éviter toute possible contamination.

Le toxoplasme peut être présent sous diverses formes dans la viande ou les excréments des certains animaux, notamment les chats. Une hygiène scrupuleuse des mains à l'eau et savon, surtout après manipulation de viande crue, fruits ou légumes souillés de terre, est primordiale. De plus, il est recommandé de consommer la viande cuite à plus de 68°C, bien laver les crudités et en éviter la consommation en dehors du domicile.

En cas de contamination par toxoplasme pendant la grossesse, votre gynécologue saura vous orienter pour une prise en charge adaptée. Après confirmation du diagnostic et bilan de l'infection, vous et votre bébé serez pris en charge avec des traitements antibiotiques les plus appropriés<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/toxoplasmose/definition-symptomes-complications-possibles>

<sup>2</sup> <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/toxoplasmose/diagnostic-traitement>

<sup>3</sup> [https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/depistages\\_prenatals\\_obligatoires\\_synthese\\_vf.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/depistages_prenatals_obligatoires_synthese_vf.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/toxoplasmose/bons-reflexes-cas-faut-consulter>